



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



<https://www.agenda-2030.fr/>



(49)

Domaine d'action :

Économie circulaire

L'association :

L'association pour le Développement de l'Économie Circulaire et Collaborative est un réseau d'entreprises initié fin 2016 par la CCI Maine et Loire, soutenue par l'ADEME et portée par un noyau dur de 8 chefs d'entreprise. Elle vise à promouvoir les démarches d'économie circulaire dans les entreprises en proposant des solutions simples et pragmatiques et en favorisant le partage d'expériences afin que celles-ci améliorent leurs performances économiques, environnementales et sociales. Parlant le langage de l'entreprise, le parti pris de l'association est en effet de permettre, en premier lieu, d'engendrer des économies financières pour que celles-ci soient ensuite réinvesties dans des actions d'économie circulaire.

Étapes du projet :

De 2016 à mai 2017, les membres fondateurs ont travaillé sur les solutions qui seront proposées par l'ADECC, entre autres, sur les thématiques de mutualisation, ils ont également négocié et structuré les prestations qui seront proposées par leurs opérateurs partenaires. La deuxième étape a été de communiquer sur l'ADECC pour recruter les premiers adhérents, ainsi le projet est devenu opérationnel en mai 2017. Depuis, le projet suit son cours avec 72 adhérents venant de tous les secteurs d'activité et représentant toutes tailles d'entreprises. Ces adhérents travaillent au côté des animateurs de l'association au développement de nouveaux outils en lien avec l'économie circulaire, avec l'appui de la CCI.

Économie circulaire, par pilier :

Écologie industrielle et territoriale

La première mission de l'ADECC est de favoriser la performance économique de ses adhérents, cela passe notamment par une stratégie d'achats mutualisés sur les fournitures non stratégiques (téléphonie, bureautique, entretien etc) dont les prix ont été négociés avec « Cèdre Entreprise ». Un autre volet est concerné par l'achat groupé, celui de l'énergie, dont les prix ont été négociés par « Collectif Énergie » auprès des fournisseurs. Ces achats mutualisés ont permis de dégager 250 000 euros d'économie. Pour développer davantage les démarches d'EIT, l'ADECC a élaboré en 2018 un outil nommé « Troc'ADECC », une plateforme web permettant à une entreprise d'offrir ou de demander, de manière autonome, des matières, des matériaux, et des locaux par exemple, aux autres entreprises adhérentes. Dans cette perspective

l'ADECC se positionne également sur le pilier « approvisionnement durable » de l'économie circulaire.

Consommation responsable

Consciente qu'il est bien de faire baisser les coûts de l'énergie pour l'entreprise mais qu'il l'est davantage de maîtriser ses consommations, l'ADECC propose, à tarif préférentiel, le programme PEPS développé depuis 2017 par la CCI. Celui-ci consiste à accompagner l'entreprise pour qu'elle baisse sa consommation d'énergie de 5 % en une année.

Par ailleurs l'objectif de l'ADECC est de fédérer un réseau d'entreprises pour qu'elles échangent entre elles sur leurs expériences, leurs bonnes pratiques en matière de gestion des ressources afin que l'économie circulaire ne soit pas un concept abstrait mais que des solutions concrètes soient partagées pour être dupliquées. Pour alimenter de nouvelles idées et inspirer les chefs d'entreprise, l'ADECC propose également des rencontres et des interventions sur des sujets en lien avec l'économie circulaire ; RSE, valorisation des déchets, zéro pesticide, éco-paturage, implications des collaborateurs, éco-conception... En ce sens des réunions sont organisées à raison de 3 à 4 fois par an, sachant que certaines sont également accessibles aux entreprises non adhérentes.

Depuis mai 2019, afin de partager les expériences entre les adhérents et au-delà, chaque semaine, un témoignage d'un adhérent est diffusé sur les réseaux sociaux et sur le site de l'ADECC.

Enfin, l'ADECC développe, avec l'école ESAIP, un outil de diagnostic permettant de s'évaluer et de progresser en matière d'économie circulaire.

Gestion des déchets

Les économies financières permises par le réseau ADECC ont notamment pour but d'être réinvesties dans des démarches améliorant les performances environnementales et sociales de l'entreprise. Ainsi l'ADECC propose une solution de collecte des déchets qui privilégie l'économie sociale et solidaire par le biais d'un partenariat avec le Pôle territorial de Coopération Economique Fibres49, qu'elle a noué il y a maintenant 2 ans et demi. C'est une solution intéressante pour les entreprises de l'ADECC car fibres49 adapte son service à tous les besoins et propose un service de collecte même sur les petits volumes. Grâce à elle 30 tonnes de déchets ont été collectées à ce jour. Au-delà de ça, le partenariat avec Fibres49 permet à l'ADECC et à ses entreprises adhérentes d'affirmer leurs orientations environnementales et sociales. En effet, l'ADECC et Fibres49 cherchent des solutions de valorisation des déchets les plus proches possibles et ainsi créent de l'emploi local.

Partenariats :

- CCI Maine et Loire
- Le Cèdre Entreprise, Collectif Energie, Fibres 49

Leviers de réussite :

- Une porte d'entrée sur la performance économique qui permet d'attirer les entreprises.
- Proposition de solutions simples et pragmatiques.
- Le fort soutien de la CCI Maine et Loire.

Difficulté :

- Un sujet technique qu'il est important de réussir à vulgariser pour attirer les entreprises.



Modes de financement :

- CCI Maine et Loire, ADEME Pays de la Loire
- Cotisations des entreprises adhérentes
- Commissions des entreprises partenaires

Apports (économique, environnemental, social) de l'activité :

- Les premiers résultats : 35 tonnes de matières mieux valorisées par an, 250k€ d'économies apportées aux adhérents.
- Participe au développement de l'économie circulaire et donc à la réduction de l'impact environnemental des entreprises.
- Permet aux entreprises de faire des économies.
- Fait accéder Fibres 49 à des marchés et ainsi participe à la création d'emplois locaux.

Contact :

Equipe ADECC

contact@adecc.org

02 41 20 49 43

8 Boulevard du Roi René

49006 Angers

<https://adecc.org/>



Version 2 : 06/2019